

## COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

## Séance du vendredi 24 avril 2026

à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, Dominique BONNET, Joris MICHEL, Emilie MAURIN, Dominique PANTEL, Sylvette PIALAT, Jean-François FUMEL, Éléonore PERRIN, Delphine BLADOWSKI, Philippe FALCHETTI, Frédéric PHILIBERT, Andrée RIGAUD, Sandrine LEYRIS, Stéphanie FALCHETTI.

Membres représentés : Pascal BRAHY par Sandrine LEYRIS.

Membres absents : -

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

**Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.**

Nombre de présents : 14

Votes par procuration : 1

Absents excusés : 0

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur PANTEL Dominique prend la présidence du conseil, le Maire s'étant retiré de la séance.

Monsieur PANTEL expose que le CFU 2025 présente le résultat des comptes de la Commune.

Le bilan relatif au budget principal et budget annexe « lotissement le cazet » est le suivant :

COMMUNE DE STE CECILE D'ANDORGE - Commune de Ste Cécile d'Andorge - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	422 633,59	510 213,03	932 846,62
	Recettes réalisées (1)	B	213 389,78	518 607,08	731 996,86
	Restes à réaliser	C	61 651,00	0,00	61 651,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	313 647,84	744 053,84	1 057 701,68
	Dépenses réalisées (1)	E	135 984,83	534 999,56	670 984,39
	Restes à réaliser	F	175 415,62	0,00	175 415,62
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	77 404,95	-16 392,48	61 012,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-108 985,75	233 840,81	124 855,06
Soide (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-31 580,80	217 448,33	185 867,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-113 764,62	0,00	-113 764,62
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-145 345,42	217 448,33	72 102,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	55 345,58	27 673,79	83 019,37
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autosaision budgétaire totale	D	27 672,79	27 673,79	55 346,58
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-27 672,79	0,00	-27 672,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-27 672,79	0,00	-27 672,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-27 672,79	0,00	-27 672,79

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Adopté à la majorité (11 votes pour, 4 abstentions)**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 est le suivant :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 108 985.75 €		77 404.95 €	Dépenses 175 415.62 €	- 113 764.62 €	- 145 345.42 €
				Recettes 61 651.00 €		
FONCT	279 046.36 €	45 205.55 €	- 16 392.48 €			217 448.33 €

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>2.17 448.33 €</b>
<b>Affectation obligatoire (au 1068) :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>145 345.42 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>72 102.91 €</b>
<u>Ligne 001</u>		<b>- 31 580.80 €</b>
<u>Total affecté au c/ 1068 :</u>		<b>145 345.42 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>72 102.91 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		

**Adopté à la majorité (12 votes pour, 3 abstentions)**

### TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité locale à l'identique pour 2026, soit 43.52% pour la taxe foncière sur le bâti, 61.16% pour la taxe foncière sur le non bâti et 10.43% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Le Maire annonce un produit fiscal pour 2026 de 181 546.00 €.

Sandrine LEYRIS s'interroge sur le montant de la contribution foncière des entreprises qui n'apparaît pas dans le tableau communiqué par la direction des finances publiques.

Le Maire indique que l'information lui sera communiquée.

**Adopté à l'unanimité**

### SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal à l'unanimité, les membres des associations concernées s'étant retirés du vote (Joris MICHEL, président des Chasseurs de la St Hubert et Sandrine LEYRIS, présidente de la compagnie AOC et des Cambaluts),

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- APE ECOLE DE SAINTE CÉCILE D'ANDORGE :	1.200,00 €
- ASS. DES FAMILLES, VIVADOM :	200,00 €
- ASS. DU CÉFÉDÉ A LA LIGNE VERTE :	200,00 €
- ASS. PAROISSIALE :	500,00 €
- COLLEGE LEO LARGUIER :	300,00 €
- FNACA :	200,00 €
- FNATH :	200,00 €
- L'ATELIER CRÉATIF :	300,00 €
- LA COMPAGNIE AOC :	200,00 €
- LE CENTRE DE VOL A VOILE GARDOIS :	2.100,00 €
- LE TRAIN DE L'ANDORGE EN CEVENNES :	275,00 €
- LES BRIDOUAIRES :	200,00 €
- LES CAMBALUTS – LES ENFANTS DE L'ANDORGE :	100,00 €
- LES CHASSEURS DE LA SAINT HUBERT :	200,00 €
- LES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE L'ANDORGE :	200,00 €
- LES PECHEURS DU HAUD GARD :	100,00 €

- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS :	100,00 €
- MAISON DE SANTE SIMONE VEIL DE LA GRAND COMBE :	200,00 €
- MAISON DE SANTE DU COLLET DE DEZE :	100,00 €
- OFFICE INTERCOMMUNAL SPORTS PAYS GRAND COMBIEN	120,00 €
- ASSOCIATION MA VIE	300,00 €
- ASSOCIATION GMS TOP FORME	200,00 €

Sandrine LEYRIS informe que l'activité de l'association Les Cambaluts sera certainement suspendue.

**Adopté à l'unanimité**

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente les montants affectés au budget primitif et budget annexe Lotissement le Cazet 2026 :

BUDGET principal Commune	DÉPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section d'Investissement	240 791.33 €	240 791.33 €
Section Fonctionnement	585 203.91 €	585 203.91 €
<b>Total général</b>	<b>825 995.24 €</b>	<b>825 995.24 €</b>

BUDGET Annexe Lotissement le Cazet	DÉPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section d'Investissement	27 672.79 €	27 672.79 €
Section Fonctionnement	33 184.95 €	33 184.95 €
<b>Total général</b>	<b>60 857.74 €</b>	<b>60 857.74 €</b>

Le Maire, précise, que les règles comptables liées à la nomenclature M57 lui donne la possibilité d'effectuer des **virements de crédits de chapitre à chapitre** (hors chapitre 012), **pour la section fonctionnement et la section investissement, dans la limite de 7.5% des crédits votés.**

Cette modalité est inscrite dans la maquette budgétaire du budget primitif 2026.

Sandrine LEYRIS souligne l'augmentation des dépenses de carburant et des assurances.

Sandrine LEYRIS observe une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 000 euros au fil des années.

**Adopté à la majorité (12 votes pour, 3 abstentions)**

### MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le Maire expose au conseil la nécessité de renouveler les membres de la Commission communale des impôts directs.

La CCID doit se réunir chaque année pour donner son avis sur les modifications d'évaluation fiscale proposées par le service des impôts locaux.

Une liste de contribuables doit être proposée par le conseil en fonction du nombre d'habitants, soit 24 personnes pour la commune de Ste Cécile d'Andorge.

Le Maire précise qu'il est membre de droit de la CCID.

Les 24 personnes proposées sont les suivantes :

1	M.	NOGARET	PATRICK	66/03/1961	28A MONTEE GASTON BENOIT	TF
2	M.	MICHEL	JORIS	23/05/1990	144 ROUTE DE VALOUSSIERE	TF
3	MME	OBEJO-PETIT	NANCY	26/08/1979	604 MONTEE BELLEVUE	TF
4	MME	PERRIN-GAREIL	ELEONORE	14/06/1987	2 IMPASSE DU LARDOU	TF
5	MME	COMPAN-BONNET	DOMINIQUE	19/08/1953	643 MONTEE BELLEVUE	TF
6	M.	AIGLON	LAURENT	19/07/1969	JAUMITRE	TF
7	MME	ROCHETTE-CHALBOS	SUZANNE	27/01/1942	3 ROUTE DE LA BERLIERE	TF
8	M.	LEYAT	BRUNO	02/01/1952	1032 ROUTE DE JAUMITRE	TF
9	M.	KOLODZIEJ	HUBERT	29/06/1961	35 CHEMIN DE LA HAUTE LEVADE	TF
10	M.	PHILIBERT	FREDERIC	26/10/1951	2863 ROUTE DE VALOUSSIERE	TF
11	MME	FRANQUET-RIGAUD	ANDREE	26/10/1952	3 ROUTE DU MA SOUBEYRAN	TF

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.6	Col.6
12	M.	PANTEL	DOMINIQUE	26/07/1952	975 ROUTE DE JAUMITRE	TF
13	M.	GAUCH	JACQUES	20/07/1962	2103 ROUTE DES CRETES	TF
14	M.	BONNET	JEAN-PIERRE	03/04/1956	54 CHEMIN DE LA HAUTE LEVADE	TF
15	MME	VIGNE	ISABELLE	01/03/1960	792 MONTEE DES LUMINIERES	TF
16	M.	DUMAS	CLAUDE	29/04/1947	12B CHEMIN DE LA HAUTE LEVADE	TF
17	MME	COMTE-DORE	FRANCINE	10/04/1947	33 CHEMIN DE LA HAUTE LEVADE	TF
18	MME	DALVERNY-GARREL	FRANCOISE	18/01/1955	1635 ROUTE DE VALOUSSIERE	TF
19	M.	MASME JEAN	MAX	01/03/1943	4 MONTEE GASTON BENOIT	TF
20	MME	COURTEIX-GONNY	ROSELYNE	24/10/1983	4 ROUTE DE CHALSERRE	TF
21	M.	POLGE	PIERRE	09/12/1953	890 MONTEE DES LUMINIERES	TF
22	MME	CROCHET	VALERIE	28/07/1968	3 MONTEE GERARD BERNON	TF
23	MME	VILTIE	VALERIE	25/01/1972	8 PLACE DE LA MAIRIE	TF
24	M.	DUFOUR	PATRICK	04/03/1960	7 ROUTE DU LARDOU	TF
25						

Adopté à l'unanimité

#### DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2026

Le Maire expose que la Commune est éligible à la répartition du produit 2026 des amendes de police, subvention proposée par le Conseil départemental du Gard.

Parmi les travaux réalisables, le Maire propose la création d'un parking devant la mairie et l'école, y compris une place PMR.

L'entreprise de travaux consultée propose un devis de 39 842 € HT.

Adopté à l'unanimité

## RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN CDD

Le Maire expose la situation actuelle d'un service technique perturbé en raison des arrêts de travail des deux agents titulaires.

Le Maire évoque ainsi la nécessité de recruter un agent technique en contrat à durée déterminée pour renforcer le fonctionnement du service technique.

Le service technique serait donc composé de deux agents contractuels : le cantonnier déjà présent sur trois jours hebdomadaires, accompagné par le recrutement de ce nouvel agent en CDD.

**Adopté à l'unanimité**

### Questions diverses :

- Sandrine LEYRIS demande au Maire de quelle manière il souhaite appréhender la gestion du service technique et demande si des reproches sont à faire sur le travail des agents.

Le Maire affirme que rien ne peut leur être reproché au niveau du travail, contrairement à leur attitude qu'il déplore, regrettable pour l'image de la collectivité.

Le Maire précise que le recrutement de l'agent contractuel viendra compenser les absences des agents techniques autant que nécessaire afin que le service puisse fonctionner correctement.

- Philippe FALCHETTI propose d'élargir le nombre de référents de quartier sur d'autres secteurs.

Le Maire précise que cette possibilité sera rapidement étudiée en lien avec les services dédiés de la gendarmerie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00**

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 24 avril 2026

Signature du président de séance, Jacques PEPIN, Maire	Signature du secrétaire de séance, Dominique BONNET, Adjointe au Maire
 	 